

Point de situation Covid-19 au 20 mars 2020

L'activité pour la filière bovine se porte mieux que ce qui était anticipé en milieu de semaine, avec notamment une amélioration sur le transport. Désormais, la crainte principale se porte sur l'évolution de l'absentéisme.

Point règlementaire général :

Transports

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire et Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat chargé des Transports, ont rappelé le 18 mars 2020 dans un communiqué de presse que l'ensemble de l'activité économique du pays continue de fonctionner et que toute la chaîne logistique du transport de marchandises doit rester mobilisée: transporteurs routiers, places portuaires, logisticiens, chargeurs, grande distribution, commerce de gros et l'industrie, notamment agroalimentaire. Afin d'améliorer la fluidité des réapprovisionnements des commerces par la chaîne logistique, un certain nombre de mesures ont été abordées lors d'un échange qui a réuni l'ensemble des parties prenantes. Elles feront l'objet d'une formalisation précise et seront mises en œuvre dans les délais les plus brefs.

Le Gouvernement a décidé de prendre de son côté l'ensemble des décisions nécessaires pour permettre aux acteurs des différents maillons de la chaîne logistique d'accomplir leur mission. Il s'agit en particulier de permettre aux collaborateurs de se rendre sur le lieu de travail ou de production, de maintenir ouverts de façon dérogatoire les commerces ou services indispensables à la chaîne logistique (stations-services y compris les points alimentaires, les centres routiers, les garages pour les poids-lourds, les équipements sanitaires des aires de service, etc.). Le cas échéant, des dérogations seront accordées pour assurer la fluidité des opérations de transport.

En effet, conformément à l'arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, pour la réalisation des opérations de transports de marchandises, les mesures sociales et de distanciation dites « barrières », définies au niveau nationales doivent être observées par les conducteurs de véhicules de transport ainsi que les personnels des lieux de chargement et de déchargement. Le véhicule doit être équipé d'une réserve d'eau et de savon ainsi que de serviettes à usages unique ou de gel hydro alcoolique. Lorsque ces mesures sont respectées, l'accès à un lieu de chargement ou de déchargement ne peut être refusé, y compris à un point d'eau lorsque ce lieu en est pourvu.

Par ailleurs, pour faciliter les réapprovisionnements, un arrêté portant levée de l'interdiction de circuler des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes, dans le cadre de la crise épidémique du coronavirus « Covid-19 » a été pris le 19 mars 2020 précisant les mesures



exceptionnelles à prendre pour garantir la continuité des opérations de transport. Il lève les interdictions des véhicules de plus de 7,5 tonnes affectés aux transports routiers de marchandises sur l'ensemble du réseau. Ils pourront notamment circuler le dimanche.

Le ministère indique qu'il s'emploiera à « maintenir l'ouverture des stations-service, aires de repos, toilettes et restaurants routiers en vente à emporter » qui sont des services « indispensables aux conducteurs ». Une carte de tous les sites ouverts sera bientôt disponible sur Bison futé.

Les marchés:

Le ministre de l'Intérieur a, dans un télégramme en date du 17 mars, donné consigne aux Préfets de laisser les marchés à se tenir. En effet, les marchés sont édictés comme l'un des secteurs devant rester ouverts par l'arrêté ministériel du 15 mars dernier, afin d'assurer la continuité de la distribution des denrées alimentaires nécessaires à la population. Dans ce contexte, les marchés permettent de désengorger les grandes et moyennes surfaces actuellement prises d'assaut, d'aider les populations les plus fragiles à se nourrir près de chez elles et contribuent au maintien de l'activité des agriculteurs, indispensable en ces temps de crise.

De même, Didier Guillaume rappelle que les marchés alimentaires de plein vent ou les halles doivent rester ouverts dans un communiqué du 19 mars. «Les marchés et les halles sont tout aussi importants pour les consommateurs que les magasins, notamment pour la fourniture de produits frais», justifie-t-il, tout en recommandant de «diversifier son alimentation». Si les marchés doivent se tenir, c'est sous réserve de mesures d'hygiène stricte, comme «respecter un espace plus important entre les étals et d'organiser le respect des distances réglementaires entre les clients», ainsi que le respect des «gestes barrières lors de tout acte d'achat».

Renforcement préfectoraux des mesures de confinement

L'article 2 du Décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid 19 dispose que « Le représentant de l'Etat dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de déplacement des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent. »

Il est donc important de prendre connaissance des règles applicables à chaque ville.

Néanmoins, nous observons que globalement, dans toutes la France, les lieux de promenades ont été interdits par arrêtés préfectoraux du fait de dérives vis-à-vis des mesures de confinement, qui ont ainsi été renforcées au cas par cas.

Ainsi, l'accès aux plages, plans d'eau, quais, chemins, sentiers, parcs, activités de montagne est interdit sur la quasi-totalité du territoire national.

Un arrêté préfectoral du Morbihan limite également l'accès aux îles morbihannaises (Belle-Île-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic) A Nice, un couvre-feu va être mis en place. Les sorties ne seront plus autorisées à partir de 20h00. De plus la promenade des anglais est désormais interdite au public. Quant à Paris, le champ de Mars, l'Esplanade des invalides et les quais de Seine ont été fermés au public.

Le ministère des sports a également précisé que la course à pied devait être exercée dans périmètre de 2km maximum autour du domicile.



Suivi économique par maillon – état des lieux et points de vigilance

De façon globale, la filière bovine se porte bien en cette fin de première semaine de confinement. Des difficultés plus importantes émergent pour les petits ruminants.

La problématique principale, et qui touche l'ensemble des maillons, porte désormais sur la disponibilité de la main d'œuvre.

Elevage

Dans la filière bovine, les flux en vif et en gras ne connaissent pas de perturbation. Au contraire, en fin de semaine les volumes abattus ont augmenté par rapport à la même semaine l'année dernière (cf. détail dans les paragraphes ci-dessous).

Les professionnels de la filière ovine travaillent collectivement pour mettre en avant l'agneau français en cette période de préparation de Pâques.

La **filière chevreau** se mobilise suite aux problèmes identifiés dans la première note. Elle a écrit au ministre de l'agriculture pour demander des aides au stockage pour les abatteurs et des aides à l'engraissement.

L'équarrissage fonctionne normalement. L'absentéisme inhérent à toutes les industries se stabilise et reste faible. La difficulté liée aux stocks de farines C1 reste un enjeu important pour la continuité de l'activité.

Concernant la **priorisation de certains actes vétérinaires**, évoquée dans la première note de suivi, l'Ordre des vétérinaires a pris position en attendant les directives du ministère de l'agriculture. Le consensus professionnel a dressé la liste suivante des actes devant être différés :

- Les visites sanitaires obligatoires.
- Les bilans sanitaires (BSE) et protocoles de soins
- Les visites de suivi (reproduction, mammites, qualité du lait, parage, parasitisme, diarrhées néonatales, alimentations, bâtiments...).
- Les prophylaxies non urgentes.
- Les vaccinations urgentes.

Concernant les actes ne pouvant être différés, l'Ordre préconise la prise en compte de trois éléments : le risque sanitaire, la prise en compte du bien-être animal ainsi que l'impact économique sur l'exploitation. Autrement dit, les éleveurs peuvent faire valoir l'impact économique sur leur exploitation pour demander à ce que certains actes ne soient pas différés.

Point de vigilance

- Vigilance particulièrement importante sur les stocks de farine C1, qui ne sont plus récupérées par les cimenteries



Mise en marché

Marché intérieur

En lien avec les abattages dynamiques en bovins, le négoce d'animaux gras ne connait pas de difficulté.

Concernant les marchés aux bestiaux, ils peuvent rester ouverts à condition de faire respecter les mesures barrière pour limiter la propagation du virus. A l'heure actuelle (20 mars à 15h), la moitié des marchés annonce qu'ils seront ouverts la semaine prochaine.

Export

Les exports de vifs continuent à se maintenir sur l'Italie comme sur l'Espagne. La problématique principale reste la main d'œuvre du transport. L'analyse de TRACE devrait nous permettre prochainement d'avoir une estimation hebdomadaire de l'évolution globale des animaux envoyés vers ces destinations (intracommunautaire).

Contrairement à ce qui avait été annoncé initialement, les exports vers l'Algérie continuent également. Les bateaux prévus avant le confinement sont maintenus, soit environ 5000 têtes, dont les envois sont étalés jusqu'en semaine 14.

En revanche la Tunisie peut être considérée comme fermée de fait. Les vétérinaires tunisiens doivent en effet venir en France pour agréer les animaux avant envoi, ce qui est rendu impossible par les mesures de confinement.

Point de vigilance:

- Disponibilités de la main d'œuvre en raison d'éventuels appels recourt au droit de retrait, notamment les chauffeurs de camions et le personnel du port de Sète

Abattage-découpe

Sur les 4 premiers jours de la semaine, les **abattages restent dynamiques**. Ils sont en augmentation d'environ <u>6,4 %</u> par rapport à la moyenne des 3 semaines précédentes, et <u>de 5,6%</u> par rapport à la même semaine (semaine 12) en 2019.

Toutefois, les **difficultés de main d'œuvre** commencent à être sensibles, en particulier dans la région Grand Est, région la plus touchée par le virus : les salariés font face à une quarantaine renforcée par mesure de précaution après avoir côtoyés des cas confirmés.

Cela impacte notamment certains abattoirs qui effectuent des prestations d'abattage, qui choisissent de recentrer l'activité de prestation sur une partie de la semaine. Toutefois, cette mesure touche surtout le Grand Est. Ailleurs sur le territoire, les prestations d'abattage fonctionnent globalement bien. Par ailleurs, les rares cas d'abattoirs totalement fermés ne couvrent qu'un très très faible tonnage de viande.

De manière plus générale, pour répondre à la demande et pour rationaliser le personnel, certains abattoirs choisissent de recentrer leurs effectifs sur les chaines bovines au détriment des chaines porcine et ovine.



Par ailleurs, les entreprises de préparation de viande-ingrédient et fabrication de plats cuisinés font état d'importantes commandes pour les conserves et les sauces comportant des viandes, en anticipation d'achats importants dans les semaines à venir sur ces types de produits.

Marché extérieur

Après deux semaines de très forte progression, la **demande italienne de viande bovine** est revenue à des niveaux plus habituels, **mais reste dynamique.** Les consommateurs italiens continent d'effectuer d'importants achats en GMS et en boucherie, et on ne relève pas de problème majeurs de personnel qui freinerait la découpe de viande. La demande reste forte pour les muscles de la cuisse à destination de la GMS. Cette demande compense la baisse de la demande de déhanché (filet, faux-filet, côte-entrecôte), destinée à la RHD italienne.

Par ailleurs, les marchés grec et surtout allemand confirment leur dynamisme pour la viande française. Certaines rumeurs faisant état de pénurie de main d'œuvre en Grèce sont injustifiées.

<u>Point de vigilance</u>:

- Disponibilités de la main d'œuvre qui impacte à court terme les chaînes porcine et ovine, et poussent certains abatteurs à restreindre l'activité de prestation, surtout dans le Grand Est

Distribution

Contrairement à ce qui était anticipé mercredi, l'activité boucherie ne rencontre pas le contrecoup attendu après les importants achats du début de semaine. Le bœuf en particulier continue de connaitre un succès important.

Certaines rumeurs laissent entendre que la distribution ferme l'ensemble de ses rayons traditionnels. En réalité, ces fermetures concernent essentiellement les hypermarchés pour rationaliser les effectifs.

Les secteurs de la **restauration collective toujours en fonctionnement** (santé, médico-social, pénitentiaire, armées, soit environ 12 % du total de la RHD) font face à la forte réduction du fonctionnement des distributeurs grossistes. Pour le moment, ils ont pu puiser dans les stocks de la restauration scolaire mais ils craignent des difficultés d'approvisionnement dans la semaine à venir.

Au niveau de la viande ovine, face à l'inquiétude d'une déconsommation de l'agneau Pascal, les enseignent déploient des modèles de découpe visant à proposer des portions plus petites et qui s'écoulent plus facilement auprès des consommateurs.

Point de vigilance

- La capacité à maintenir des effectifs dans les plateformes logistiques et les magasins
- Répondre aux craintes du personnel en termes de protection sanitaire (masques, gants, gel hydro-alcoolique)
- Nécessité de s'organiser pour assurer l'écoulement de l'agneau et du chevreau dans les semaines à venir pour assurer la pérennité de la production.